

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 90 (1954)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MONTREUX, 27 février 1954

LXL^e année — N° 8

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique



Floriana

Ecole de nurses,
gouvernantes d'enfants
et d'institutrices privées
LAUSANNE

Sussex villa - Pontaise 15
Tél.: 24 14 27 Dir: E. Piotet

**Rentrée
le 21 avril**



Fournisseur officiel de la palme S.P.V.

2 LOTS de 75.000



Nous tenons à votre disposition

**tous les manuels Fernand Nathan
et le matériel Fernand Nathan**

Exposition
permanente
à nos
bureaux

susceptibles d'alléger votre délicate tâche
de pédagogue.

Nous vous ferons parvenir gratuitement,
sur votre demande, catalogue scolaire
et matériel

LIBRAIRIE EN GROS

J. MUHLETHALER

27, rue des Eaux-Vives

GENÈVE

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: S. P. R. - Comité central. — Commission pour le choix de lectures. — Vaud: Réforme de l'enseignement secondaire. — Démissions. — Echallens. — Rappel. — Fête fédérale de tir. — Association vaudoise des directeurs de chant. — C.E.M.E.A. — Guilde de travail. — Genève: Soirée du Théâtre des Marionnettes. — S.G.T.M. et R.S. — Neuchâtel: Communiqué des membres S.P.N. non affiliés à la V.P.O.D. — Rapport sur l'activité des sections en 1953: Le Locle — Jura bernois: S.P.J.: Comité central.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: Marthe Magnenat: Les centres d'entraînements aux méthodes d'éducation active. — Stage national des techniques Freinet à Châlon-sur-Saône du 12 au 16 avril 1954. — Fiches. — M. Vachoux: Vêtements.

Partie corporative

S.P.R. — COMITÉ CENTRAL

Sous la présidence de G. Delay, le comité central S.P.R. a tenu une séance à Genève, le 20 février 1954.

Congrès de Neuchâtel 1954. — Le budget sera mis définitivement au point très prochainement.

Le comité d'organisation espère que les « Saisons fleuries » pourront être jouées au Théâtre de Neuchâtel.

La liste des invités est maintenant complète.

Demande de la Gewerkschaft Erziehung und Wissenschaft. — Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté en mars 1952 un « protocole additionnel » à la Convention européenne sur la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'article 2 de ce protocole déclare que « toute personne a droit à l'éducation. L'Etat, dans l'exercice de ses tâches d'éducation et d'enseignement ne peut empiéter sur le droit des parents à assurer l'éducation et l'enseignement de leurs enfants conformément à leurs propres convictions religieuses ou philosophiques ».

M. Eden a exprimé, pour la Grande-Bretagne, la réserve suivante : « En raison de certaines dispositions des lois sur l'enseignement en vigueur au Royaume-Uni, le principe posé dans la deuxième phrase de l'art. 2 n'est accepté que dans la mesure où il est compatible avec l'octroi d'une instruction et d'une formation efficaces et n'entraîne pas de dépenses publiques démesurées ».

Le Bundestag de la République fédérale allemande doit prochainement ratifier le Protocole additionnel et nos collègues allemands estiment que son application aboutirait à un véritable émiettement de l'école populaires en écoles confessionnelles naines, incapables d'assurer efficacement le droit de l'enfant à l'épanouissement de ses capacités.

La G.E.W. demande donc à toutes les associations d'instituteurs de s'associer à sa protestation.

La Suisse n'étant pas membre du Conseil de l'Europe n'est pas directement intéressée à ce débat ; cependant le comité central S.P.R. pense que le problème doit être évoqué devant le Congrès de la F.I.A.I.

Affaires courantes. — Une nombreuse correspondance a été échangée avec la F.I.A.I., la Confédération mondiale, etc. Mentionnons que W. Guyot a présenté, au nom des 2 associations suisses, le rapport à la F.I.A.I. sur « la participation des instituteurs à la vie culturelle de la Communauté », tandis que G. Delay a répondu à la Commission nationale de l'Unesco pour les « Méthodes d'enseignement de la lecture ».

Notre trésorier Pulfer présente les comptes pour 1952 et 1953 qui seront prochainement soumis aux vérificateurs et qui paraîtront ensuite dans le Bulletin.

Le comité apprend avec plaisir que la Guilde de documentation continue sa marche ascendante et que sa dernière publication : « L'Histoire universelle en tableaux synoptiques » de M. J. Apothéloz, a remporté un très bon succès. De vives félicitations sont adressées aux responsables de la Guilde : Chabloz, Pulfer et Clavel.

Enfin — last, but not least — G. Delay estime que devant l'extension des tâches qui se présentent au comité central, le moment serait venu d'examiner l'éventualité de la création d'un secrétariat permanent.

Mais ceci est une autre histoire, et elle mérite d'être traitée pour elle-même. A bientôt, donc. G. W.

COMMISSION POUR LE CHOIX DES LECTURES — S.P.R.

RAPPORT DE L'EXERCICE 1953

1953, année d'apparence plus calme que la précédente : pas d'exposition, peu de bruit ! Par contre, énorme travail de lecture puisque les comptes rendus de 114 ouvrages — nombre jamais atteint depuis plus de 25 ans — ont trouvé place dans notre 50e fascicule et que nous sommes parvenus sans trop d'essoufflement à tenir le rythme de quatre feuilles trimestrielles représentant 40 pages.

Les éditeurs nous servent mieux, et pourtant, nous aimerions recevoir des livres de plus grande valeur encore. Les titres de ces 114 volumes se répartissent ainsi : 7 pour enfants de moins de 10 ans ; 38 pour enfants de 10 à 16 ans ; 69 pour bibliothèques populaires, dont 34 romans, 6 livres appartenant à la série histoire-biographies-mémoires, 5 à religion-morale-éducation, 5 aux sciences, 5 encore à géographie-voyages, 10 aux arts et belles lettres, 3 écrits pour Noël et 1 almanach.

Le total des ouvrages examinés à ce jour par la commission se monte à 5044.

* * *

Un aperçu de nos **comptes** :

L'Union amicale des Ecoles enfantines de Genève et l'Union des Instituteurs genevois ont versé leur subvention 1953 l'année précédente ; c'est pourquoi leur contribution, portée dans les comptes de l'exercice 1952, ne figure pas ici.

	Recettes
Etat de Vaud	160
— de Berne	150
— de Neuchâtel	100
— de Genève	50
Confédération	300
Société pédagogique romande	200
Société pédagogique vaudoise	100
Sté pédagogique neuchâteloise 52 et 53	60
Union des Institutrices genevoises	30
Sté pédagogique du Jura bernois	50
Part de bonification de l'Imprimerie	57
Total	1257
	Dépenses
Séance du 8.II.53 106 Fr. moins participation S.P.R. 50 Fr.	56
1e feuille, 8 p. mars	246
2e feuille, 8 p. juin	246
3e feuille, 16 p. octobre	414
4e feuille, 8 p. décembre	245
Honoraires et débours secr.-caissier	225
Total	1432

Ce dernier exercice laisserait ainsi un déficit de quelque 175 fr. qui, augmenté des frais de la séance de ce jour, mangerait la moitié de notre réserve.

* * *

Mais cette constatation n'est pas pour nous effrayer, car nous savons pouvoir compter tant sur nos collègues que sur les pouvoirs publics, à la condition que les uns et les autres jugent utile notre travail.

Lausanne, le 14 février 1954.

Au nom de la Commission pour le choix de lectures,

Le secrétaire-caissier : A. Chevalley.

VAUD

RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La motion Tauxe et consorts déposée au Grand Conseil le 1er septembre 1953 a mis à l'ordre du jour cette question pour laquelle on se passionne dans les milieux les plus divers ; la presse quotidienne, la radio s'en sont emparées, des assemblées publiques et contradictoires en ont discuté, plusieurs associations se préoccupant d'instruction et d'éducation étudient actuellement ce problème complexe. Le « Rapport du Conseil d'Etat » du 9 octobre 1953 présente une étude fort intéressante, il pourra servir de base à toutes les discussions futures.

Notre dernière assemblée générale a voté à l'unanimité un ordre du jour (proposé par notre collègue Rob. Pasche, Lausanne) affirmant que la Société pédagogique vaudoise se préoccupe vivement de la réforme de l'enseignement secondaire.

Je ne traiterai ici que les points qui intéressent directement notre école primaire, laissant aux spécialistes le soin d'étudier les problèmes d'ordre interne qui les concernent : enseignement du latin, etc. Je voudrais ici — **en me plaçant uniquement au point de vue du bien de l'enfant** — me faire l'écho des préoccupations du corps enseignant primaire et de la S.P.V. au sujet :

1. de l'âge d'admission à l'école secondaire,
2. des répercussions que pourrait avoir la nouvelle organisation sur l'avenir des classes O.P. et primaires supérieures.

Le rapport du Conseil d'Etat reconnaît que, dans la plupart des cantons, l'âge d'entrée au collège a été fixé à 12 ans. Pourquoi, dès lors, propose-t-on que les jeunes Vaudois y entrent à 10 ans. A cause — nous dit-on — de la longueur des études universitaires. Celles-ci seraient-elles plus brèves dans les autres cantons ?

A dix ans, la grande majorité de nos enfants sont encore des bambins ayant grand besoin d'un enseignement intuitif et sensoriel. Le soutien et l'aide d'un maître unique les connaissant parfaitement leur sont nécessaires. Seuls quelques élèves **exceptionnellement** doués (il n'y en a pas un par classe !) sont, à cet âge, prêts à passer sans dommage du « pratique » à l'abstraction. Je ne doute pas que les maîtres secondaires sauraient s'adapter à ces jeunes intelligences de 10 ans. Cependant est-ce bien là le rôle que doivent jouer des professeurs ? Eux-mêmes y tiennent-ils ? La licence, qui est le couronnement de longues années d'études menées à bien, ne doit-elle pas donner aux maîtres secondaires l'occasion de mieux utiliser les connaissances approfondies qu'ils ont acquises, en enseignant à des élèves plus évolués ? On nous dit que ces jeunes écoliers seraient confiés à des maîtresses secondaires. Ne serait-ce pas une erreur psychologique ? car, en ville, nos écoliers ont en général des **maîtres** (et ils n'en sont pas peu fiers !) depuis l'âge de 9 ans. (J'en demande pardon à mes collègues institutrices !)

Le rapport du Conseil d'Etat relève encore que notre école primaire « avance lentement et avec prudence, soucieuse de ne pas demander un effort qui serait au-dessus de la portée de la majorité des enfants... » Cette lenteur (est-ce un reproche ?) correspond à notre mentalité et à nos possibilités de Vaudois ; ce sont rarement les élèves les plus « rapides » qui donnent plus tard les plus fortes personnalités.

Si l'on nous permettait de garder dans nos classes primaires les élèves jusqu'à 11 ans, le programme de français notamment serait fort avancé, la 2e année du degré intermédiaire étant accomplie (voir Plan d'études)... et même un plus pour certains élèves doués. En effet, quel est le maître qui ne vas pas un plus loin et surtout plus profond avec ses écoliers avancés ?

Pour toutes ces raisons, l'admission à 10 ans à l'école secondaire me semble prématurée dans la grande majorité des cas. S'il s'agit de la **préparation** des écoliers en vue de l'entrée au collège, je pense qu'il y a lieu d'accorder à l'école primaire une confiance au moins égale à celle qui est accordée à l'école secondaire.

On prévoit, paraît-il, un recrutement basé sur un examen d'admission relativement facile. C'est donc qu'on désire ouvrir toutes grandes les portes de nos établissements secondaires. Si, à première vue, cette manière de faire semble louable, il n'est pas certain que l'application pratique d'une telle mesure se révèle judicieuse. Est-il vraiment souhaitable que nos collèges battent des records d'affluence ? Ne risque-t-on au contraire de déprécier l'enseignement secondaire ? Car enfin, il n'est pas question, je suppose, d'encombrer encore davantage les professions libérales. Que deviendront donc tous ces élèves admis « facilement » ? Après une période de 2 ans, pendant lesquels on s'efforcera de les différencier, de découvrir leur « tournure d'esprit », leurs aptitudes particulières, ils seraient répartis dans les sections « classique » ou « moderne ». A 13 ans, les élèves de la section moderne (apparemment les plus nombreux) seraient à nouveau divisés en trois sous-sections : 1. mathématiques-sciences, 2. langues modernes, 3. technique-pratique. Une telle sélection — car c'en est une — est probablement indispensable et je n'ai rien contre. Cependant cette section « technique-pratique » ne risque-t-elle pas de devenir le refuge des « laissés pour compte » ? Au lieu d'être revalorisée — comme le désirerait un industriel lausannois — ne serait-elle pas l'ultime ressource des échoués et des moins capables ? (à part quelques honorables exceptions !) Cet inconvénient serait supprimé, au moins en partie, si l'examen d'admission (à 11 ans !) était au contraire assez sévère. En effet, si les parents savent d'avance qu'il est très facile d'entrer à l'école secondaire, bien rares seront ceux qui renonceront d'emblée à inscrire leurs enfants au collège, alors même que rien ne les y destine, ni leur intelligence, ni leurs résultats scolaires, ni leur « tournure d'esprit ». Et, ces parents-là, on ne saurait les blâmer. Quel est celui qui ne s'illusionne pas quelque peu sur la valeur réelle de son rejeton ?

Dès 13 ans, il y aura donc 4 sections. Je laisse de côté les trois premières (classique, math.-sciences, langues modernes) car le souci du corps enseignant primaire ne concerne que la 4^e technique-pratique. Cette dernière risque d'être fort chargée ; les éléments dont elle sera formée ne seront pas (sauf exceptions) de tout premier choix. Que restera-t-il dès lors pour former les classes primaires-supérieures, voire les classes O.P. ? On ne peut nier que cette question ne tardera pas à se poser en ville, car le prestige de l'école secondaire est indéniable.

Je pense — et je crois pouvoir dire que la plupart des membres du corps enseignant primaire en sont persuadés et avec eux une bonne partie de l'opinion publique — que la disparition des classes primaires supérieures des villes serait très regrettable. Elles n'ont pas démérité et devraient pouvoir subsister, ne serait-ce que pour la formation des élèves ayant besoin d'un maître unique, exigeant la continuité dans l'effort,

connaissant à fond chacun de ses élèves ainsi que les possibilités de chacun dans chaque discipline. On m'accordera que les maîtres secondaires ne peuvent avoir de leurs élèves (malgré les conférences des maîtres) qu'une connaissance partielle. Pour les élèves brillants ou doués, cela n'a peut-être pas grande importance. Il en est tout autrement pour des élèves moyens ou ayant peine à travailler seuls.

Et puis, il y aura les échoués, ceux qui ne pourront pas même rester dans la section technique-pratique. Que deviendront-ils ? Car il ne pourra être question, je pense, de les faire passer en primaire supérieure (s'il en existe encore !). Ils reviendront donc en primaire ou, selon la situation des parents, finiront leur scolarité dans des établissements privés. Vous me rétorquerez que cela se passe déjà avec l'organisation actuelle. Certes ! et si j'en parle, c'est que je connais quels drames familiaux sont la conséquence de pareils « recalages ». Or, avec moins d'exigences à l'admission, ceux-ci risquent fort d'être encore plus nombreux. On rendrait en définitive un mauvais service aux écoliers d'abord, à leurs parents et à l'école secondaire ensuite ; enfin on porterait un coup peut-être mortel aux classes primaires-supérieures urbaines.

Qu'en pense le corps enseignant primaire ? Le « bulletinier » sera heureux que les collègues expriment leurs idées sur ce sujet d'actualité.

E. B.

DÉMISSIONS

L'art. 13 des Statuts de la S.P.V. dit ceci : « La démission est accordée sur demande écrite, conformément à l'article 70 du Code civil... » Il n'y a donc aucun délai prescrit en ce qui concerne la S.P.V.

Par contre, il n'en est pas de même pour la « Caisse de secours et invalidité ». En effet, les statuts de cette dernière disent clairement, à l'art 5 : « Chaque membre peut démissionner pour la fin d'un exercice annuel, par demande écrite faite **au moins six mois à l'avance...** »

Nous pensons rendre service aux collègues qui prendront leur retraite à fin 1954 en leur rappelant ces deux dispositions statutaires souvent ignorées.

Comité S.P.V.

SECTION D'ECHALLENS

Mardi 2 mars 1954. Gymnastique à 17 heures, local habituel (salle du Château).

RAPPEL

Rencontre de février de l'**Association vaudoise des maîtresses d'école infantine et semi-infantine**, cet après-midi à 14 h. 30, à la salle de jeux de l'Ecole normale. (Voir Bulletin de samedi dernier).

FÊTE FÉDÉRALE DE TIR, LAUSANNE 8 AU 25 JUILLET

L'Office du personnel adresse une circulaire au personnel de l'Etat pour l'informer que le Conseil d'Etat accorde un congé sans compensation aux fonctionnaires **qui participent d'une manière effective**, au sein

des diverses commissions, à l'organisation de cette manifestation. Par contre, la participation en tant que tireur ne donne pas droit à un congé.

- a) Les membres des commissions qui fonctionnent à titre bénévole pourront obtenir un congé de 6 jours au maximum ;
- b) dans des cas exceptionnels, si un congé de plus longue durée s'avérait nécessaire, une demande spéciale motivée devrait être faite ;
- c) Le personnel occupé pendant la fête, mais rétribué, aura droit à un congé moyennant compensation.

Le congé sera accordé sur demande écrite du comité d'organisation présentée jusqu'au 30 juin 1954 au Département des finances (Office du personnel).

E. B.

ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHANT

Ce groupement fort de 220 membres que préside M. Henri Rochat, professeur à l'Ecole de Commerce, organise depuis 3 ans un cours à l'intention des Directeurs de chorales. Cette année, 25 participants ont suivi avec profit les leçons données par MM. H. Lang, C. Hemmerling, R. Mermoud et P. Kaelin pour la direction chorale, R. Piguet, A. Charlet et E. Pittet pour la culture musicale, R. Girard pour la culture vocale, Henri et Jean Rochat pour l'harmonie.

Quatre d'entre eux, qui ont suivi le cycle complet des cours, soit 30 samedis après-midi répartis sur 3 ans se sont présentés le 13 février devant un jury présidé par M. Carlo Hemmerling et ont subi avec succès l'examen théorique et pratique de fin de cours. Ils ont ainsi obtenu le certificat de Directeur de chœur délivré pour la première fois par l'AVDC. Ce sont Charles Deppierraz, à Lausanne, Lucien Genoux, à Yverne, Georges Lüdi, à Vaulion et Daniel Ronget, à La Rippe. Nos félicitations à ces quatre collègues.

Le Comité.

C. E. M. E. A.

Stage d'initiation au **jeu dramatique**, dirigé par **Nanon de Rahm** et **Claude Pahud**, les 6/7 et 13/14 mars, aux Mayoresses, Chailly/Lausanne.

Programme complet sur demande à Mlle M. Magnenat, Etraz 16, Lausanne.

SÉANCE DU TEXTE LIBRE — GUILDE DE TRAVAIL

Le groupe régional de la Côte avait organisé pour le samedi 30 janvier, une séance de Texte libre, dans la classe de M. Ribolzi à St-Prex. De nombreux collègues, deux inspecteurs, MM. Margot et Perrochon, des représentants des Commissions scolaires de St-Prex et de Vufflens avaient répondu à l'appel. Après avoir rappelé les buts généraux de la Guilde de Travail, notre collègue Guidoux précisa encore dans quel état d'esprit nous désirons travailler : pas de discussion dans le vide, mais sur des résultats ; pas de point de vue souverain ou exclusif, mais des essais qui tous nous apportent un élément positif.

Après une brève introduction, notre collègue Ribolzi donna une leçon sur le texte libre avec une partie de ses élèves. Quelle spontanéité, quelle fraîcheur ! Quelle joie parmi ces petits ! Ribolzi nous a magnifiquement démontré l'état d'esprit que donne l'usage et l'emploi du texte libre.

Une abondante et fructueuse discussion suivit la leçon. Les points de vue s'affrontent. On sent nettement la tendance de l'école du dehors qui veut une leçon de rédaction pour elle-même, une leçon de vocabulaire pour elle-même, une leçon de grammaire pour elle-même et la tendance de l'école active qui veut utiliser l'enthousiasme du texte libre pour englober dans un même élan, grammaire, vocabulaire, construction de phrase. Courvoisier apporta sa manière de voir, personnelle, riche et entraînante, et Lisette Badoux nous lut des textes ravissants de ses petits, et tira les conclusions de l'étude de Ribolzi, insistant nettement sur l'état d'esprit nouveau apporté par le texte libre.

GENÈVE

SOIRÉE DU THÉÂTRE DES MARIONNETTES réservée aux institutrices et instituteurs

le 13 mars 1954, à 20 h. 30 — R. Constantin 4 — Tranchées

Au programme, dans les décors et costumes d'Eric PONCY.

I. — **Mesquine, savetier de Mossoul**, conte arabe.
Texte et musique de H. Stierlin-Vallon.

II. — **Humulus le Muet**, pièce en quatre tableaux
de J. Anouilh et J. Aurenche.

III. — **Scènes de cirque**. Texte et musique de Laure CHOISY

1. Ping, pong, pang, équilibristes chinois.
2. Brutus ou La peur du Lion.

Inscription. — Jusqu'au lundi 8 mars, verser 2 fr. 50 au compte de chèques de l'U.I.G. : I 2658.

Retirer les billets contre le récépissé, le soir de la représentation, rue Constantin 4.

La soirée n'aura lieu que s'il y a au moins 80 inscriptions.

E. F.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T.M. ET R.S.

RAPPEL

Petits travaux de Fêtes. C'est aujourd'hui que se clot l'inscription pour ce cours. Téléphoner chez M. P. Bonard, No 5 34 76, 10, quai de l'Ecole de Médecine.

Membres de la S.P.R., favorisez de vos achats les annonceurs de votre organe corporatif.

NEUCHÂTELCOMMUNIQUÉ DE L'ASSOCIATION DES MEMBRES S.P.N.
NON AFFILIÉS A LA V.P.O.D.

Chers collègues,

Corcelles, le 19 février 1954.

Comme suite à la circulaire adressée à nos membres en novembre, et à la résolution votée à notre assemblée générale du 5 décembre 1953, nous avons eu avec le C.C. une réunion de plus de deux heures, le mardi 9 février.

Nous avons exposé nos vœux au C.C. et avons tenté de lui faire comprendre la fausse situation dans laquelle nous nous trouvons au sein de la S.P.N. - V.P.O.D., à savoir :

d'un côté une majorité V.O.D., qui détient tous les leviers de commande, qui représente la S.P.N. au Cartel par l'organe de M. Depen, secrétaire syndical ;

les non affiliés n'ont, de leur côté, plus aucune influence sur les destinées de la S.P.N. Chaque fois que le Bulletin corporatif fait part d'une action quelconque de la S.P.N., c'est toujours le Cartel et M. Depen qui en sont les chevilles ouvrières.

Or, et c'est notre droit strict, l'idée syndicale nous déplaît, et surtout les statuts de la V.P.O.D., à l'art. 2, qui préconisent l'instauration de l'économie collective.

Comment sortir de ce dilemme ?

Notre désir d'indépendance, de liberté absolue d'opinion, notre crainte de l'opinion officielle et du délit d'opinion, notre individualisme en un mot, tout nous éloigne de l'idée collectiviste.

Nous sommes en présence de deux conceptions entièrement différentes.

Et voilà que nous avons reçu l'invitation de nous joindre à un groupement reconnu par l'Etat : l'Association des professeurs indépendants de l'enseignement secondaire professionnel et supérieur.

Cette association est convoquée par l'Etat au même titre que le Cartel V.P.O.D. Nous trouverions là le climat qui convient à nos tempéraments individualistes. Elle n'est dirigée contre personne ; elle peut vivre en bons termes avec la V.P.O.D. et même collaborer avec elle à la défense d'intérêts communs.

Nous avons donc là le moyen de sortir de la situation confuse actuelle. Nous y voyons la possibilité d'amener ordre et clarté dans la S.P.N. :

d'une part, la fraction rattachée à la V.P.O.D., libre de ses idées, de ses destinées, de ses cotisations votées, notons-le, non pas par la S.P.N. tout entière, mais par l'assemblée V.P.O.D. d'Interlaken ;

d'autre part, l'association des instituteurs indépendants, libre, sur le même pied d'égalité quant à ses idées, ses actes, ses cotisations, et rattachée, elle, à l'Association des professeurs indépendants.

Et faisant la synthèse des deux, une S.P.N. s'occupant de culture, et d'enseignement, en un mot de tout ce qui touche au métier et à ses différentes cordes.

Cela nous paraît logique et nous pensons qu'une telle solution n'affaiblirait en rien la position du corps enseignant. C'est une solution d'équité et de respect de la liberté individuelle.

C'est pourquoi nous avons demandé au C.C. de convoquer une assemblée générale où, au nom de nos 122 membres, nous pourrions exposer notre point de vue, sûrs que nous sommes de trouver une majorité objective et ayant le respect des libertés individuelles.

On a reproché à notre résolution du 5 décembre de dire que « nous avons décidé de former au sein de la S.P.N., une association indépendante... », alors que seule l'assemblée générale peut en décider. On nous accorde que personne ne peut nous empêcher de nous joindre à l'Ass. des profs. indépendants. D'accord ! Mais si, après coup nous avons ajouté dans notre résolution « au sein de la S.P.N. », c'était pour bien spécifier que nous désirons ne pas aller jusqu'à la rupture, et que nous tenons à l'unité de la S.P.N., dans le sens indiqué ci-dessus. Nous reconnaissons qu'il y a dans notre résolution, telle qu'on a pu la lire dans la presse, de quoi nous accuser d'être allés trop vite en besogne, mais ceux qui étaient à notre assemblée savent avec quels scrupules nous avons tout fait pour ne pas couper les ponts, et nous prions le C.C. d'en retenir l'esprit plus que la lettre.

Chers collègues, nous avons bon espoir. Liberté n'est pas un vain mot.

Au nom du comité des non V.P.O.D. : J.-H. Perrenoud.

Petite mise au point : M. Deppen assiste aux séances du Cartel mais n'y représente pas plus la S.P.N. que les autres associations rattachées au Cartel. La S.P.N. y a quatre délégués : M. W. Zwahlen, président, Mlle A. Perrin, M. E. Bille et le soussigné.

W. G.

RAPPORTS SUR L'ACTIVITÉ DES SECTIONS EN 1953

Le Locle. — M. Hasler, l'aimable et distingué président de cette section, donne un rapport teinté d'amertume. Il est peiné par les critiques dont le comité est l'objet. Comme toujours, ce sont ceux qui ne veulent assumer aucune charge qui reprochent l'absence d'esprit combatif et le manque d'initiative... En revanche, il rend hommage à M. Deppen qui s'acquitte de son mandat avec une rare perfection. Notre affiliation nous a valu une indépendance inestimable à l'égard des autorités cantonales... Certes, cette remise de pouvoirs aux mains du secrétaire romand a eu pour effet de limiter l'activité des sections dans ce domaine particulier. Est-ce à dire que nous devons le regretter ? Nous répondons par un non catégorique, car nous avons la certitude et la preuve que nos intérêts ne sauraient être mieux défendus.

Cependant, nous ne devons pas oublier que l'appui de tous les salariés syndiqués nous sera nécessaire, voire indispensable, lors des prochaines votations se rapportant au Fonds de pension. C'est d'ailleurs ce problème qui retint tout particulièrement l'attention du C. C. et des sections en 1953. Et si ces dernières ne furent renseignées que tardivement sur le projet établi par les experts, la faute ne leur est pas

imputable. Nos divers organes ont fait diligence pour nous transmettre le plus rapidement possible tous les renseignements qui leur avaient été fournis soit par le Département de l'I. P., soit par le secrétariat romand de la V. P. O. D. qui étudia les propositions gouvernementales avec beaucoup de rapidité et de clairvoyance... Nous souhaitons vivement que ce projet devienne une réalité et qu'il trouve grâce devant le peuple.

Sur le plan culturel et récréatif, l'activité de la section a été relativement calme. Nous n'aurons garde cependant d'oublier le magnifique succès remporté par la course annuelle. Les participants en ont gardé un souvenir lumineux. Lumineux, malgré le temps maussade qui nous tint compagnie pendant une bonne partie de la première journée. Heureusement, quelques indispensables boute-en-train surent maintenir le moral à une cote très élevée. La première étape nous vit longer les crêtes bien connues du Jura, puis ce fut la descente ensoleillée du Col de la Faucille et l'arrivée à Bellegarde... Après la visite fort intéressante du barrage grandiose de Génissiat, la course se poursuivit sous la pluie jusqu'à Aix-les-Bains, terme de notre première étape... Bien qu'une légère couche de neige eût saupoudré les hauteurs environnantes pendant la nuit, nous étions confiants au départ d'Aix-les-Bains. En fait, le ciel se découvrit peu à peu et notre arrivée à Lyon se fit sous un soleil réconfortant. Le funiculaire nous emporta en un clin-d'œil à Notre-Dame de Fourvières que nous eûmes le plaisir de visiter sous la conduite d'un guide. Du haut de cette colline, le panorama est magnifique et les yeux ne se lassent pas d'admirer l'ampleur de la capitale des soieries. Cependant, nous devons redescendre, car le programme de course est encore chargé. Après une rapide visite de la ville, un excellent repas nous est servi dans un grand restaurant moderne. Ce fut ensuite la visite trop brève, mais combien intéressante, de la Foire de Lyon. Et déjà, il fallut songer au long retour. La fatigue se faisant sentir, bien des chants furent nécessaires pour tenir éveillés certains participants.

Bien que nous le fassions à contre-cœur, continue M. Hasler, nous nous devons de relever le peu d'empressement et d'enthousiasme des membres à l'égard de questions les intéressant directement... Notre section n'a pas présenté de rapport pour le congrès romand. Un essai pour constituer une commission d'étude a lamentablement échoué. D'autre part, tous les collègues du Locle avaient été convoqués à une séance à La Chaux-de-Fonds pour y discuter de l'âge de la retraite des institutrices : une institutrice et trois instituteurs loclois y assistèrent !

Ces faits sont tout de même significatifs.

Deux assemblées générales au cours de l'année. Celle de février fut marquée brillamment par un récital de premier choix de l'excellent diseur Pierre Boulanger. La seconde était une séance d'information sur le nouveau Fonds de retraite.

La S. P. L. a été invitée à s'intéresser activement à la création d'une Université Populaire neuchâteloise. Elle a délégué un de ses membres au Comité provisoire.

La section a fêté le 25^e anniversaire de l'entrée en fonctions de Mlles Rossel et Courvoisier. Elle a déploré le décès de trois anciens collègues : Mlle Sophie Sandoz, MM. Armand Toffel et James Montandon. Nous ne revenons pas sur ces événements qui ont déjà été relatés dans ce journal.

Le président termine en se félicitant de la collaboration dévouée des membres du Comité et forme des vœux pour que la section connaisse une union plus complète et plus cordiale en 1954.

Le soussigné y souscrit pleinement et remercie M. Hasler de son tact et du bon esprit qu'il apporte dans toutes ses relations avec ses collègues.

W. G.

JURA BERNOIS

S.P.J. — COMITÉ CENTRAL

Aux membres du Comité général
de la Société pédagogique jurassienne

Nous vous prions de participer à la séance du Comité général de la S.P.J., le samedi 13 mars 1954, à 14 h. 15 précises, à Delémont, au Buffet de la Gare, 1^{er} étage, pour y discuter les tractanda suivants :

1. Procès-verbal de la dernière réunion du CG.
2. Rapport du président.
3. Comptes S.P.J. 1953.
4. Budget S.P.J. 1954.
5. Fonds du Centenaire a) de l'Ecole normale des institutrices ;
b) de l'Ecole normale des instituteurs.
6. Création d'un Fonds en faveur de l'Ecole normale des maîtresses ménagères, à Porrentruy.
7. Activité du centre d'information pédagogique ; réalisations pratiques pour 1954.
8. Liste des moyens d'enseignement et des installations de classes.
9. Proposition de modification des statuts par le C.C. (art. 20).
10. Constitution de groupes de travail au sens du Rapport du Congrès S.P.J. 1952.
11. Propositions des sections.
12. Divers et imprévu.

MM. les présidents de section sont priés de se faire remplacer en cas d'empêchement. Nous les invitons également à nous apporter l'état nominatif de leurs membres au 1^{er} janvier 1954.

Les représentants des sections des Franches-Montagnes et de Moutier voudront bien se trouver dans le même local, à 13 h. 30, pour procéder à la vérification des comptes.

Au nom du Comité central de la S.P.J.,
le président : le secrétaire :
Ed. Guéniat F. Joly

Il est possible que la statistique ne soit, dit-on, qu'une addition juste de chiffres faux. Il faut relever toutefois que si elle démontre l'influence de l'alcoolisme sur la criminalité, les chiffres sont toujours au-dessous de la réalité et que c'est quand même immanquablement la société qui paie l'addition.

La porte des cellules se referme trop souvent sur des gens qui ont pris l'habitude d'ouvrir celle des cabarets.

Ouverture d'une classe de pré-apprentissage

pour futurs apprentis et apprenties de commerce, bureau, vente, etc.

COURS DE :

FRANÇAIS : orthographe - correspondance

ALLEMAND

ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE ET COMPTABILITÉ

STÉNO ET DACTYLOGRAPHIE

COURS FACULTATIFS D'ANGLAIS

DE LITTÉRATURE ET D'AUTRES BRANCHES DE CULTURE GÉNÉRALE

Ces cours intéressent spécialement les élèves qui sortent : de primaire (supérieure, ordinaire ou ménagère) des classes inférieures de l'Ecole de Commerce et, d'une manière générale, tous les élèves qui désirent s'orienter vers une carrière commerciale

ECOLE PRIVÉE DE L'AVANT-POSTE 25 Lausanne

(Dir. : Mlles Gorjat et Oguey, maîtresses secondaires) Tél. 23 82 29 (non-réponse : 24 11 39)

Cherchons ménage d'instituteur désireux de garder

fillette de 8 ans

Ecrire : Jaquier - Dickens 10 - Lausanne.

Indiquer prix de pension.

Projecteur de cinéma

Paillard 16 mm. sonore à l'état de neuf à céder pour Fr. 1800.— (neuf : 3000.—). S'adresser à R. Blondel, Collège Scientifique Cantonal, Lausanne.

Partie pédagogique

LES CENTRES D'ENTRAÎNEMENT AUX MÉTHODES D'ÉDUCATION ACTIVE. — C.E.M.E.A.

un mouvement à portée sociale qui doit beaucoup aux membres de l'enseignement.

Avant 1937, en France, les œuvres sociales fondées uniquement sur l'esprit charitable, ne réclamaient guère, du personnel qu'elles employaient, que le dévouement. Chez nous, plusieurs institutions en sont encore à ce stade.

En 1930, un « original » avait émis l'idée que les personnes s'occupant d'enfants dans des maisons permanentes, des colonies de vacances ou des patronages, devraient bien recevoir une formation, mais le problème fut résolu par la négative.

En 1937, des personnes venues de milieux de l'enseignement et du scoutisme imposèrent deux idées neuves :

1. Les personnes s'occupant d'enfants en dehors de l'école, dans des œuvres de loisirs ou de vacances, devaient recevoir une formation.

2. Le stage de 10 jours, préparation à la vie collective par la vie collective qu'il impose, pouvait être le moyen de cette formation en donnant des notions indispensables (connaissance de l'enfant, activités manuelles, vie physique, etc.) et surtout en éveillant chez l'éducateur le désir de se perfectionner.

Le premier stage, en 1937, fut l'occasion de réunir des éducateurs de différents milieux : des inspecteurs scolaires, des directeurs d'œuvres, etc., pour les amener à se rendre compte de l'urgence de cette formation.

Ce travail d'information se poursuivit pendant trois ans sur le plan national et réussit, grâce à l'appui de la Ligue pour l'éducation nouvelle, à créer le climat favorable tout en révélant les besoins des œuvres de l'enfance.

Contrairement à des prévisions pessimistes, des membres de l'enseignement des premier et second degrés (primaire et secondaire) acceptèrent de recevoir une formation complémentaire pour devenir instructeurs dans ces stages.

Lors de la guerre, les déplacements d'enfants montrèrent aux instituteurs et aux institutrices qui encadraient ces immenses cohortes, à quel point leurs études pédagogiques les laissaient sans ressources dans de telles circonstances. Ils durent s'adapter à la vie collective et aux loisirs des enfants ; par la suite l'expérience acquise à ce moment-là fut utile à ceux qui se consacrèrent à la formation de jeunes moniteurs.

Un enrichissement précieux survint en 1940 lorsque, le scoutisme ayant été interdit, de nombreux chefs scouts passèrent aux C.E.M.E.A. comme instructeurs. Interdits à leur tour, les Centres d'entraînement reprirent vie à la Libération et trouvèrent une grande activité du fait des nouvelles lois sociales qui multiplièrent colonies de vacances et œuvres en faveur de l'enfance.

Les responsables de ce mouvement n'avaient pas attendu ce moment pour établir l'armature qui devait permettre le nouveau départ. Dès 1943, en zone nord un premier effort de décentralisation fut tenté qui aboutit à l'institution des délégations régionales dans chaque académie (circonscription scolaire).

Lorsque l'activité reprit, on recruta de nouveaux instructeurs dans différents milieux ; certains d'entre eux, venus de l'enseignement obtinrent de leurs autorités d'être « détachés » afin de se consacrer pour un temps à ce mouvement.

Ce fut alors un gros effort de formation des cadres : rassemblements, cours, mise au point des méthodes. Dans le même temps, les C.E.M.E.A. se trouvaient devant la nécessité de répondre à des besoins nouveaux : stages de directeurs, faisant tout naturellement suite aux stages de moniteurs, stages de normaliens, de maîtres d'internat, etc.

Puis, les stagiaires ayant reçu une première formation dans un stage de base ont désiré se perfectionner dans un domaine précis en vue du travail auprès d'enfants. C'est pour répondre à ce désir que furent mis sur pied les stages de perfectionnement ou une technique est étudiée pendant dix jours : étude du milieu, étude de la nature, travaux manuels d'extérieur ou d'intérieur, chant, jeux dramatiques, etc.

En 1953, les C.E.M.E.A. ont accueillis dans leurs stages 12 493 moniteurs, 632 directeurs, 849 maîtres d'internat. Les 30 stages de perfectionnement ont groupé 1002 stagiaires et, en plus de cela, diverses catégories d'éducateurs ont eu leurs propres stages.

Les instructeurs permanents sont au nombre de 80 ; ils sont aidés aux vacances de Pâques par 700 instructeurs non-permanents, pour la plupart instituteurs.

Les C.E.M.E.A. sont habilités par l'Etat pour la formation de moniteurs de colonies de vacances ; ils travaillent en parfaite liaison avec les divers ordres de l'enseignement.

Il m'a semblé que les lecteurs de l'Educateur seraient intéressés d'apprendre ce que nos collègues français ont pu faire pour les œuvres sociales de leur pays dans le cadre des C.E.M.E.A.

Je me propose de développer encore deux points intéressants à propos de ce mouvement qui compte maintenant des groupements genevois et vaudois :

1. Le stage de dix jours : son programme, sa pédagogie, les résultats (éveil de la curiosité, sens de la responsabilité)...

2. La colonie de vacances : son action sociale et éducative (chez nous de nombreuses colonies en sont restées au stade « sanitaire »).

Marthe Magnenat.

STAGE NATIONAL DES TECHNIQUES FREINET A CHALON-SUR-SAONE DU 12 AU 16 AVRIL 1954

Pendant la semaine qui précède Pâques, se tiendra comme toutes les autres années, le grand Congrès de l'Ecole Moderne, qui réunit d'ordinaire un millier de participants.

A cette occasion, sera organisé un grand stage d'initiation aux Techniques de l'Ecole Moderne, pour lequel les stagiaires bénéficieront d'une documentation abondante :

- un matériel de travail ;
- de nombreux instructeurs ;
- des conférenciers chevronnés ;
- une exposition technologique, une exposition artistique, la Maison de l'Enfant, la projection de films.

Des conditions d'accueil uniques seront réservées aux jeunes stagiaires qui se feront inscrire sans tarder à Monsieur JACQUET, H.L.M. B 3, Rue Pierre-Vaux, Châlon-sur-Saône (S. et L.).

FGT

Ne confonds pas

I.

LE VERBE CONJUGUÉ ET LE PARTICIPE PASSÉ

Examine d'abord les exemples donnés ci-dessous :

Verbes conjugués

Ils prennent la terminaison de leur personne

Le pré fleurit.

Tu surgis du trou.

Il vécut heureux.

Cette preuve suffit.

Participes passés

Leur **terminaison** se trouve en les mettant au féminin (Attention : leur **accord** est une autre question : nous n'en tiendrons pas compte ici).

Fauche le pré fleuri (fém. : fleurie).

Tu as surgi du trou (fém. : surgie).

Il a vécu longtemps (fém. : vécue).

Cette preuve a suffi (pas de fém.).

Trouve toi-même trois exemples à ajouter dans chaque colonne.

Ne confonds pas

II.

LE VERBE CONJUGUÉ ET LE PARTICIPE PASSÉ

Comme dans la fiche I, classe ces petites phrases en deux colonnes ; dans la première, celles où le verbe est conjugué ; dans la deuxième, celles où se trouve un participe passé :

Il a fini de manger. — Je pus me relever. — Il a été admis. — Voilà un travail bien fait ! — Il finit sa soupe. — Il subit la torture. — Fais tes devoirs ! — Nous avons bien ri. — Vous avez subi de grandes souffrances. — Je ris de bon cœur. — Il a pu s'en tirer. — Le directeur m'admit dans son bureau.

Ne confonds pas

III.

LE VERBE CONJUGUÉ ET LE PARTICIPE PASSÉ

Ecris convenablement, soit au présent ou au passé simple, soit à un temps composé, suivant les indications :

Jean a (promettre) d'obéir. — Nous avons (vouloir) suivre le cortège. — Le chien me (suivre, passé simple) longtemps. — Nous avons (lire) très tard. — Cette rédaction m'a (valoir) une excellente note. — En 1798, la France (promettre, passé simple) son aide aux Vaudois. — Cet acte de courage lui (valoir, passé simple) une médaille. — Je (vouloir, passé simple) traverser le glacier seul. — Le trappeur trouva un renard argenté (prendre, participe passé) au piège. — Le boxeur décocha un direct (suivre, participe passé) d'un swing foudroyant. — Le cambrioleur (prendre, passé simple) ses jambes à son cou en apercevant le policier. — Il (lire, passé simple) sans s'arrêter.

Ne confonds pas

IV

LE VERBE CONJUGUÉ ET LE PARTICIPE PASSÉ

Ecris convenablement, soit au présent ou au passé simple, soit à un temps composé, suivant les indications :

Je lui ai (écrire) hier. — Il (croire, passé simple) voir un fantôme. Le malade ne (boire, passé simple) que très peu. — Il a (soumettre) son idée au patron. — Quel excellent poisson (frire, participe passé) ! Le soldat (obéir, présent) sans discuter. — Ils ont (boire) sans exagération. — La cuisinière (fire, présent) des perchettes. — J'(écrire, présent) à maman. — As-tu (obéir) ? — Il a (croire) pouvoir passer la frontière. — Il (soumettre, passé simple) son cas aux autorités.

Ne confonds pas

V.

LE VERBE CONJUGUÉ ET LE PARTICIPE PASSÉ

Vérifie chaque fois la terminaison et corrige si c'est nécessaire :

Un jeune homme **surgit** de l'ombre et me **di** : « Je me suis **permi** de vous aborder après vous avoir **suivi** depuis votre domicile. Voici ce que j'ai à vous dire : J'ai **fini** et **réussi** mes examens de fin d'apprentissage il y a trois mois. J'ai **cru** alors trouver facilement une place ; j'ai **écri** à plusieurs maisons, mais je n'ai **reçu** que des refus. Je me **mi** à me présenter personnellement : je ne **pu** rien obtenir. Aussi maintenant je vous **obéi** : je me **fai** votre secrétaire. »

VÊTEMENTS

(Elocution et vocabulaire au degré inférieur)

Texte

« Monsieur Grandet était toujours vêtu de la même manière. Ses forts souliers se nouaient avec des cordons de cuir ; il portait des bas de laine drapés, une culotte courte de gros drap marron à boucles d'argent, un gilet de velours à raies jaunes et puce, boutonné ; un large habit marron à grands pans, une cravate noire et un chapeau de Quaker. Ses gants aussi solides que ceux des gendarmes lui duraient vingt mois et pour les conserver propres il les posait sur le bord de son chapeau. »
(Balzac.)

Questions

- Comment Monsieur Grandet était-il vêtu ?
- S'agit-il d'un costume actuel ?
- Quelles parties de ce costume sont tout à fait démodées aujourd'hui ?

Exercices

- Trouve des mots de la famille de **vêtement**.
Le matin, je me vêts rapidement ; le soir, je me ...
Je passe d'abord mes ... - ... puis mes ...
La façade de ce palais a un ... de marbre.
(dévêts, sous-vêtements, vêtements, revêtement.)
- Des mots de la famille d'**habit**.
Jean s'habille : il met son ... Ce soir, il se ...
Le matin, sa maman met parfois un ...
Au théâtre, les actrices ont besoin d'une ...
(habit, déshabillera, déshabillé, habilleuse)
- Trouve le nom de la même famille que ces verbes :
vêtir — habiller — costumer — enrober — emmailloter
- **Des contraires.**

Tu mets ton manteau.	J'... le mien.
Tu le boutonnes.	Je le ...
Tu laces tes souliers.	Je ... les miens.
Tu noues les lacets.	Je les ...

(ôte, déboutonne, délace, dénoue)
- Des mots de même famille.
 - a) Quatre ... ferment ton manteau. Les bords des quatre ... sont râpés.
... ton manteau, il fait froid !
Si tu as trop chaud, tu le ...
 - b) Je tricote la deuxième ... de mon pullover.
Pour ne pas avoir froid aux mains, prends donc ton ...
Autrefois, les hommes portaient parfois des ... de dentelle.

(boutons, boutonnères, boutonner, déboutonner ;
manche, manchon, manchettes).

— Trouve un seul mot pour désigner :

robe, manteau et pantalon : ...

caleçon, chemise et culotte : ...

sandales, bottes, sabots : ...

chapeau, bonnet, casquette : ...

une chemise, une culotte et une combinaison forment une ...

un sac, des gants, une écharpe : ...

un col de dentelles, un jabot : ...

tout le linge que prépare une fiancée, c'est son ...

le trousseau de bébé, c'est sa : ...

(vêtements, sous-vêtements, chaussures, coiffures, parure, accessoires, colifichets, trousseau, layette)

— Trouve une autre façon de dire :

Ce costume vous **va bien** (sied, va comme un gant)

une toilette **qui va bien** (seyante)

— Mlle A. est bien mal vêtue !

— Mlle B. est fort bien vêtue !

Trouve 4 façons d'exprimer
cette idée.

Id.

(fagotée, mal nippée, mal mise,
débraillée)

(bien mise, élégante, tirée à
quatre épingles)

Sa robe est si vieille qu'elle
tombe en ...

Sa robe est ...

Comme une mendicante, A.
est vêtue de ...

La jupe est ...

Quelle mise ... !

B. tient à une mise ...

Choisis le mot qui convient : haillons, négligée, neuve, loques,
trouée, soignée, déchirée.

— Trouve des noms de :

vêtements d'hiver

vêtements d'été

— Il fait froid : choisissons dans notre garde-robe !

(fille) pullover, robe de coton, manteau, jupe de laine, blouse
légère ?

(garçon) chemise légère, pardessus, pullover, shorts, pantalon
de ski ?

— Il fait froid : je m'habille ... (chaudement)

Il fait chaud : je m'habille plus ... (légèrement)

— Pour lequel de ces vêtements faut-il le moins d'étoffe ?

pour une robe ou pour une jupe ?

une blouse ou une robe ?

une culotte ou un pantalon ?

une veste ou un pardessus ?

un manteau $\frac{3}{4}$ ou un manteau $\frac{7}{8}$?

- Une robe peut être longue ou ... (courte)
 fraîche ou ... (défraîchie)
 neuve ou ... (vieille)
 chaude ou ... (légère)
 à la mode ou ... (démodée)

— Du plus court au plus long :

des bas — des socquettes — des chaussettes

Du plus bas au plus haut :

des bottes — des sandales — des bottines

— Quels vêtements et chaussures ne porte-t-on que chez soi ?
 (deshabillé, robe de chambre, coin de feu, peignoir, chemise de nuit, pyjama, pantoufles)

— Des vêtements et coiffures que l'on ne porte que pour sortir ?
 (manteau, écharpe, bonnet, chapeau)

— Met-on encore actuellement ces vêtements ?

des hauts-de-chausse — un pourpoint — un maillot — une jupe à paniers — un paletot — un costume tailleur.

— Mets de l'ordre dans la garde-robe de la famille :

A maman

A papa

A bébé

Une jupe, une bavette, une veste, un corset, une brassière, un faux-col, une robe, un pardessus, des chaussons, des souliers décolletés.

— **La semaine**, je porte des
 habits de semaine
 vêtements simples

Le dimanche, je porte des
 habits du .. ou je m'...
 vêtements plus ...

(dimanche, s'endimancher, élégants)

— Josiane et Pierre savent-ils bien s'habiller ?

Josiane met sa robe, enfle sa culotte, puis sa combinaison et passe enfin son manteau.

Pierre passe sa veste, puis sa chemise, enfle son pantalon et enfin son caleçon.

Comment devraient-ils s'y prendre ?

— Qui porte un uniforme gris-vert ?

un tablier au coin relevé ?

un tablier blanc sur une robe noire ?

une livrée ?

des salopettes ?

(soldat, boucher, serveuse, portier d'hôtel, mécanicien)

— Comment est l'uniforme des pompiers ?

d'un gendarme ?

d'un soldat suisse ?

- Trouves-tu que Josiane a raison ? Voici ce qu'elle raconte.
« Monique portait une jupe verte et un chandail violet. Elle avait mis son joli chapeau rose. Elle était très élégante ! »
« Liliane était en négligé. Sa robe m'a paru toute froissée. »
« Il fait froid, maman. Donne-moi ma robe légère ! »
- Voici des enseignes : que vend-on dans ces magasins ?
« A Cendrillon »
« Au renard argenté »
« Au chat botté »
« Aux frivolités »
« Au tricorne »
- Devines-tu ce qu'a demandé l'acheteuse ?
Voici ce que dit la vendeuse ?
— Quelle pointure ?
— En peau ou en laine ?
— Que désirez-vous : une capeline, une toque, un marquis ?
— Redingote ou vague ?
(chaussures, gants, chapeau, manteau)
- Voici la liste des achats de maman. Dans quels magasins doit-elle aller ?
une toque — des pantoufles — une jupe — des boutons et du fil.
- Que peut-on acheter par paire ? par unité ?
une paire de ... un ...
... une ...
paire : bas, gants, souliers)
- Pourquoi dit-on : une **paire** de bas, de chaussettes, et **un** pantalon, **une** culotte ?
Le pantalon a pourtant deux jambes !
- Que met-on pour faire tenir :
un pantalon ? (ceinture, bretelles)
des chaussettes d'homme ? (jarretières)
des bas de dame ? (jarretelles)
- **Des devinettes.**
a) De la bête, j'ai l'apparence. Pourtant, je ne suis plus la bête. Qui suis-je ?
b) Derrière les fins barreaux de ma prison s'abritent deux miroirs.
c) Plus je suis transparent, plus je suis beau, plus je suis cher.
(fourrure, violette, bas)
- Qu'est-ce que je tricote ?
a) J'ai fini les diminutions du talon.
b) Déjà deux boutonnieres de faites !
c) Plus que le pouce à terminer.
(bas, jaquette ou pullover, gant)

- Trouve un verbe qui remplace l'expression soulignée.

Ta robe **est trop étroite** : elle ... trop. (colle)

Ta jupe **est trop longue devant** : elle ... (pend)

- Des contraires :

Suivant la mode, une jupe peut être :

droite ou ... (évasée)

étroite ou ... (large, ample)

- Auxquels de ces vêtements peuvent s'appliquer les adjectifs suivants :

évasée — bouffant — décolleté — vague — ample —
montants — drapé

Choisis : jupe — pantalon — souliers — corsage — manteau —
cape.

- Des contraires :

Les manches de ma robe sont larges ; les tiennes sont ...

Celles de ma blouse sont amples ; celles de mon pullover ...

En hiver, je porte des manches ... ; en été, des manches ...

(étroites, collantes, courtes, longues)

- Qu'arrive-t-il à ta jupe ?

Crac ! elle est ...

Tu t'es assise : la voilà toute ...

Que tu manges mal : tu l'as ...

Elle est si vieille que l'étoffe en est ...

Choisis : râpée, froissée, déchirée, trouée, tachée, usée.

- Dans quelle chanson parle-t-on :

d'une culotte mise à l'envers ?

de trois chapeaux ?

de sabots ?

d'un p'tit jupon de laine ?

- Les recommandations de maman.

« La bise souffle, Doris. Il faut ... »

Complète toi-même ce que peut dire maman.

- Que peut-on :

enrouler ? — enfiler ? — boucler ? — chausser ? — boutonner ?
lacer ?

- Quelle sorte de vêtement portent :

un prêtre ? — un pasteur ? — un mécanicien ? — les domesti-
ques d'une grande maison ? — un officier ?

(soutane, robe, salopettes, livrée, uniforme)

- Des mots de la famille de **linge**.
 Que fais-tu quand tes sous-vêtements sont sales ?
 Où serre-t-on le linge ?
 Qui fait les chemises, les blouses ?
(changer de linge, lingerie, lingère)
- Que faut-il faire quand :
 Mes bas sont sales ? *(laver)*
 Ma jupe est tachée ? *(détacher, nettoyer)*
 Mes souliers sont crottés ? *(décrotter)*
 Mon manteau est poussiéreux ? *(brosser)*
- Qu'est-il arrivé ?
 Je raccommode mes bas : ils sont ... *(troués)*
 Je reprise ma jupe : elle est ... *(déchirée)*
 Je reprise ma jupe : elle a un ... *(accroc)*
 Je recouds l'ourlet de ma jupe qui s'est ... *(décousu)*
 Je surfile une couture qui ... *(s'effiloche)*
 Je borde une manche : elle s'... *(s'effrange)*
- Gare aux engelures !
 Protégeons nos mains du froid : que mettront :
 bébé ? maman ? papa qui doit travailler en plein air ?
 grand'maman ?
(moufles, gants, mitaines, manchon)
- Que veulent dire ces expressions ?
 a) Il faut prendre des gants pour lui parler.
 b) Il se donne des gants.
- J'ai froid au cou : que puis-je mettre ?
 Une ... de laine. *(écharpe)*
 Un ... de soie. *(foulard)*
 Un ... tricoté. *(cache-nez)*
 Maman préfère sa ... de renard. *(fourrure)*
 Grand'maman met son vieux ... de laine. *(châle)*
- Comment étaient vêtus :
 Cendrillon avant l'arrivée de sa marraine ?
 Cendrillon au bal de la cour ?
 Peau d'âne ?
 Le petit Chaperon rouge ?
- Que portes-tu à l'Escalade ? ...
 Un habit de petit vieux et une collerette de pierrot, quel drôle d'... !
(déguisement, travesti, accoutrement)

DES TEXTES

Bientôt elle reparut dans la salle, sa taille menue serrée dans le caraco de lainage noir broché de soie, le bonnet bien amidonné posé

adroitement sur les bandeaux gris, et dans la poche de son petit tablier bordé de dentelle, elle glissa son mouchoir imbibé d'eau de Cologne. Ses amples jupes froncées autour de la taille allaient jusqu'à terre et balayaient le sol derrière elle. Les souliers noirs à boucle de métal achevaient la toilette ; une toilette de vieille paysanne...

(Campagne de R. Vincent)

Les femmes, coiffées de fichus verts et jaunes, et parées d'un tablier bleu qui recouvrait leurs haillons, faisaient claquer leurs socques sur les pavés. Les hommes, vêtus d'un jersey bleu et d'un large pantalon rapiécé de morceaux bariolés pesaient haricots ou bonbons roses et mauves.

(L'arche dans la tempête. E. Goudge.)

Il pliait et rangeait avec soin ses habits d'écolier. Je le revois plaquant sur une chaise sa lourde ceinture ; pliant sur le dossier sa blouse noire extraordinairement fripée et salie ; retirant une espèce de paletot gros bleu qu'il avait sous sa blouse et se penchant pour l'étaler sur le pied de son lit... Mais lorsqu'il se tourna vers moi, je vis qu'il portait, au lieu du petit gilet à boutons de cuivre, un étrange gilet de soie, très ouvert, que fermait dans le bas un rang serré de petits boutons de nacre.

C'étaient des costumes de jeunes gens d'il y a longtemps, des redingotes à hauts cols de velours, de fins gilets très ouverts, d'interminables cravates blanches et des souliers vernis...

(Le grand Meaulnes. A. Fournier.)

Deux charades

- a) Mon un existe ;
Avec mon deux, on mettrait Paris dans une bouteille ;
Mon trois va à l'aventure ;
Et mon tout ombrage le front.
- b) Mon un retentit à la chasse ;
Par mon deux commence la gamme ;
Mon trois n'est guère intelligent ;
Sans mon tout, que deviendraient nos souliers ?

(vit - si - erre : visière)

(cor - do - niais : cordonnier)

Métagrammes

Avec sept lettres, j'ombrage le front.
Change ma première lettre : je deviens le bord d'une étoffe.

(visière - lisière)

J'ai quatre lettres et suis un beau tissu agréable au toucher.
Change la dernière de ces lettres ; je deviens un moment de la journée.

Change-là encore une fois ; je tourmente le voyageur dans le désert.

(soie - soir - soif)

M. Vachoux.

VOTRE ASSURANCE ACCIDENTS AUX
CONDITIONS DE FAVEUR DE LA S.P.V.

Demandez conseil à votre collègue
P. JAQUIER, inst., route de Signy, Nyon

Ecole Nouvelle Préparatoire

Internat pour garçons - Externat mixte

PAUDEX - Lausanne

Tél. 28 24 77

Préparations aux Collèges, Gymnases, Ecoles de Commerce. Raccor-
dement à toutes les classes. **Bachots, Matu., Polytechnicum.**
Enseignements par petites classes. Dir. M. Jomini.

Ecole Hermès

Rue Pépinet 3

LAUSANNE

Tél. 22.22.29

STÉNO-DACTYLOGRAPHIE
BRANCHES COMMERCIALES - LANGUES

Placement gratuit des élèves

LES COURS PEUVENT COMMENCER A TOUTE ÉPOQUE

Collège Pierre Viret

Trois classes préparent les examens d'entrée 1955 aux

Collège classique

Collège scientifique

Ecole de commerce

LES DEVOIRS SE FONT EN CLASSE - DÉBUT: 21 AVRIL 1954

Ch. des Cèdres 3

Lausanne Tél. 24.15.79

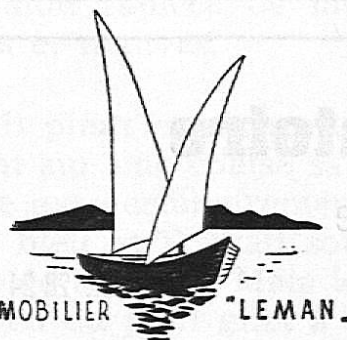
Dir. Paul Cardinaux

Louis Vullièmoz

Nationale Suisse

B e r n e

J. A. — Montreux



« MOBILIER LÉMAN »

Mobiliers scolaires
Tableaux noirs Accessoires

M. BEZENÇON et FILS Ebénistes
Avenue de Morges 18 LAUSANNE Téléphone 24 29 46

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

Pour votre jardin

deux engrais efficaces
ENGRAIS COMPLET LONZA
NITRATE D'AMMONIAQUE

LONZA S.A. BÂLE



Phag-Arome



Savoureux

EXTRAIT VITAMINÉ POUR

TARTINES ET ASSAISONNEMENT DE TOUT METS